

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le SNES, le SNEP et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions et revendiquent une place confortée et reconnue des agrégés dans le système éducatif.

En votant pour les syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, vous ferez le choix d'être représenté au sein des CAP par des élus travaillant avec vous dans les établissements, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ! La carrière des agrégés étant gérée au niveau national, le travail des élus en CAPA est efficace car il se fait toujours en lien avec les élus FSU qui siègent en CAPN.

CARRIERE, SALAIRE, CONDITIONS DE TRAVAIL, RECONNAISSANCE DE NOTRE METIER !

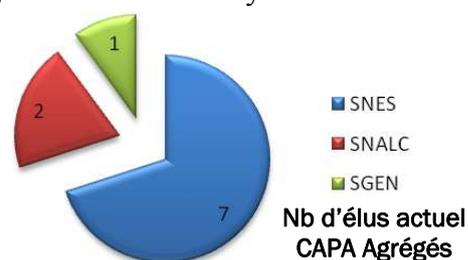
Pour les agrégés nous revendiquons :

- ◆ Une revalorisation salariale pour rattraper les pertes du pouvoir d'achat.
- ◆ Des conditions d'affectation et d'emploi respectant la qualification disciplinaire de haut niveau.
- ◆ Une diminution des effectifs des classes.
- ◆ Une véritable politique à long terme de recrutement dans toutes les disciplines.
- ◆ Un contrôle paritaire des affectations des TZR avec une réduction de la taille des zones de remplacement ainsi que la revalorisation de l'ISS.
- ◆ La mise en place d'un barème pour la liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés.
- ◆ La reconnaissance des missions des agrégés dans le supérieur et un accès à la recherche favorisé.
- ◆ Attractivité enfin réelle des missions de remplacement

DANS L'ACADÉMIE LE TRAVAIL DES COMMISSAIRES PARITAIRES A PAYÉ.

Nous avons obtenu :

- ◆ La mise en place d'un groupe de travail avant la CAPA hors classe.
- ◆ Une véritable amélioration de l'accès à la hors classe : plus de 80% des collègues de l'académie partent désormais à la retraite en ayant atteint ce grade.
- ◆ La révision des notes administratives contre les tentatives du Rectorat de considérer uniquement l'avis des chefs d'établissement.
- ◆ La promotion par liste d'aptitude de collègues injustement mis de côté par l'administration.
- ◆ Une bonification au mouvement intra pour les agrégés demandant des lycées.



FAITES VOUS ENTENDRE ! VOTEZ FSU